



COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : **MERCREDI 16 MARS 2011**

Nombre de membres composant le conseil : 35	
En exercice : 35	
Présents : 31	
Ayant donné mandat : 4	
Absent excusé : 0	

L'an deux mil onze le mercredi 16 mars à 19 heures précises, les membres composant le conseil municipal de Malakoff, légalement convoqués le 4 mars 2011, conformément aux dispositions de l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Catherine MARGATÉ**, Maire.

Etaient Présents :

M. Serge CORMIER - Mme Françoise GUILLOIS - M. Jean SEIGNOLLES - Mme Catherine PICARD - Mme Dominique CORDESSE (arrivée à 19h25) - Mme Jacqueline BELHOMME - M. Antonio OLIVEIRA - Mme Fatiha ALAUDAT - Mme Jacqueline CAPUS - Mme Michelle BETOUS - M. Joël ALLAIN - M. Pierre AVRIL - M. Didier GOUTNER - Mme Mireille MOGUEROU - Mme Kattalin GABRIEL - M. Claude LHOMME - M. Gilbert METAIS - Melle Djamila AIT-YAHIA - Mme Sophie BACELON - M. Thierry NOTREDAME - Mme Patricia CHALUMEAU - M. Gilles CLAVEL - Mme Vanessa GHIATI (arrivée à 19h20) - M. Pierre-François KOECHLIN - M. Pierre VIALLE (arrivé à 19h40) - M. Thibault DELAHAYE - Mme Yvette ANZEAU - M. Gérard CHARVERON - M. Thierry GUILMART - M. Jean-Emmanuel PAILLON

Avaient donné mandat :

**M. Dominique CARDOT à M. Serge CORMIER
M. Gilbert NEXON à Mme Françoise GUILLOIS
Mme Marielle TOPELET à M. Joël ALLAIN
Mme Sabrina GUERARD à M. Jean SEIGNOLLES**

Madame le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L 2121-15 du code précité à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du Conseil Municipal. Ayant obtenu la majorité des suffrages, **M. CLAVEL** a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

MADAME LE MAIRE INFORME LE CONSEIL DES EVENEMENTS FAMILIAUX SURVENUS DEPUIS LA DERNIERE SEANCE :

Elle se félicite de la naissance de :

- Naïla, née le 17 janvier 2011, fille de Madame Anne BLEGER, employée au service communication
- Quentin, né le 19 février 2011, fils de Monsieur Gaël LAMOUREUX, employé à la Direction des Services Techniques

Elle déplore le décès de :

- Monsieur Patrick DENES, le 28 janvier 2011, jardinier aux espaces verts
- Madame Paulette AUTRET, le 09 février 2011, militante du Secours Populaire Français. Epouse de Monsieur Pierre AUTRET, qui était Conseiller Municipal, puis Maire Adjoint à la Voirie, fêtes et Cérémonies et sport, de 1977 à 2001

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme le Maire donne lecture d'un discours sur les événements tragiques ayant eu lieu au Japon.

« Une double catastrophe naturelle aggravée par un accident technologique majeur a dévasté le territoire nord-est du Japon le 11 mars 2011 et aujourd'hui la radioactivité menace plus largement l'ensemble de l'archipel.

Il s'agit d'un tremblement de terre d'une rare puissance, doublé d'un raz-de-marée (tsunami en japonais) parmi les plus violents de l'histoire. Plusieurs centaines de répliques moindres ont suivi en quatre jours et les spécialistes en craignent de nouvelles, peut-être plus fortes, en d'autres points du territoire.

La puissance de la vague engendrée par le mouvement tellurique a provoqué des dommages sur plusieurs centrales nucléaires dont les techniciens ont aujourd'hui perdu le contrôle. Ils ont même dû quitter les lieux ce jour en raison d'une nouvelle réplique violente du séisme.

Cette situation qui n'a pas de précédent et dont les effets vont être ressentis bien au-delà du Japon à moyen et long terme doit nous alerter. Dans l'immédiat, malgré la relative richesse de Japon, il ne peut se relever seul au regard de l'ampleur des dévastations, d'autant que le processus catastrophique n'a pas pris fin à ce jour.

En contact d'une part avec l'ambassade du Japon à Paris, mais aussi d'autre part avec un groupe médical japonais qui gère un millier d'établissements dont plusieurs sont directement concernés et enfin grâce au réseau des maires pour la paix (Mayors for Peace/AFCDP) dont la ville de Malakoff fait partie, nous savons d'ores et déjà qu'en raison du grand nombre de blessés et de sans abri, une pénurie de médicaments, de matériel médical, d'eau potable et de véhicules spécialisés rend nécessaire l'organisation d'une aide internationale au-delà de ce que les Etats ont déjà mis en place au côté de l'armée japonaise.

La croix Rouge et le Secours Populaire Français ont lancé dès samedi un appel à la solidarité, en relation avec leurs correspondants en Asie. D'autres ONG organisent maintenant la solidarité. Le site de l'ambassade japonaise donne tous les renseignements utiles. La Maison du Japon de la cité universitaire de Paris a organisé

un concert de solidarité avec la fondation danoise et Cités Unies France appelle les villes à prendre des initiatives, comme la ville de Rennes vient de le faire.

L'Association Française des Communes, Départements et Régions pour la Paix (AFCDRP) appelle elle aussi ses collectivités membres à participer à la solidarité. Elle reçoit de nombreux messages qu'elle transmet au Japon selon ses possibilités techniques de traduction et d'acheminement. Elle coopère avec les organismes cités ci-dessus pour aider à la collecte de fonds et elle maintient le contact permanent avec son siège mondial situé à Hiroshima. »

Ces informations entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MALAKOFF à l'ouverture de la séance du 16 mars 2011 observe une minute de silence en hommage aux victimes des catastrophes survenues au Japon. Madame le Maire salue les ressortissants Japonais de Malakoff

Vu l'ampleur des destructions au Japon, à l'unanimité, le Conseil Municipal de Malakoff :

- **apporte son soutien aux victimes des catastrophes frappant le Japon**
- **s'associe aux initiatives en cours notamment à travers le réseau des maires pour la paix dont la ville fait partie**
- **appelle les habitants de la ville à prendre part aux initiatives de solidarité. Les dons peuvent être déposés en mairie et dans ses annexes (CMS – centre Barbusse) des urnes sont prévues à cet effet.**
- **décide le versement d'une aide financière à hauteur de 3 000 euros.**

APPROBATION DES COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DU 10 NOVEMBRE ET 15 DECEMBRE 2010

Les Conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte rendu analytique du Conseil municipal du 10 novembre 2010 ainsi que celui du 15 décembre 2010.

AFFAIRES EXAMINÉES PAR LES COMMISSIONS CONCERNÉES ET QU'IL EST PROPOSÉ À L'ASSEMBLÉE DE BIEN VOULOIR ADOPTER SANS DÉBAT :

FINANCES :

1/ Le Conseil Municipal accorde au régisseur de la « régie de recettes pour le droit de stationnement sur la voie publique » une remise de débet de 1 057,20 euros constaté sur l'exercice 2010.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à régulariser comptablement sur l'exercice 2011, cette situation par l'émission d'un mandat de 1 057,20 euros sur le compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion ».

2/ Le conseil municipal accorde au régisseur de la « régie d'avances du service culturel/rerelations internationales » une remise de débet de 70 euros constaté sur l'exercice 2010.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à régulariser comptablement sur l'exercice 2011, cette situation par l'émission d'un mandat de 70 euros sur le compte 6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion ».

BÂTIMENTS COMMUNAUX :

3/ Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à réaliser auprès du Conseil Général des Hauts-de-Seine toutes les démarches en vue de l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de travaux de sécurité dans le centre de vacances de Fulvy.

ENSEIGNEMENT :

4/ Le Conseil Municipal approuve la proposition de Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine, de maintenir en 2010 le taux de base de l'I.R.L. fixé pour 2009 à 216,50 €.

Le Conseil Municipal décide de prendre en compte le taux proposé pour verser le complément de 25 % aux ayants droit (enseignants mariés ou chargés de famille ou vivant maritalement), soit 54,12 € par mois.

INTERCOMMUNALITE – SUD DE SEINE :

5/ Le Conseil Municipal approuve le transfert de l'équipement 'La fabrique des arts' ainsi que la modification de l'article 5, paragraphe « compétences facultatives » des statuts et ajoute le paragraphe suivant :

« La gestion des équipements, (bâtiments, personnel, commande publique) :

- les théâtres et les cinémas :

Malakoff	- Fabrique des Arts, 21 ter boulevard Stalingrad
----------	--

A compter du 1^{er} juillet 2011.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les actes afférents à ce transfert.

PERSONNEL :

6/ Le Conseil Municipal décide de la revalorisation des prestations d'action sociale au titre de l'année 2011.

7/ Le Conseil Municipal décide dans le cadre d'un changement de cadre d'emploi, la transformation de :

- 1 poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe en 1 poste d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe.

En conséquence, suite à la transformation de poste visée à l'article 1, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} mars 2011 :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	11	10

Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	3	4
--	---	---

8/ Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'assistant médico-technique de classe normale, à compter du 1^{er} avril 2011.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} avril 2011.

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Assistant médico-technique de classe normale	8	9
TOTAL	8	9

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} avril 2011.

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit à compter du 1^{er} avril 2011.

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Auxiliaire de puériculture de 1 ^{ère} classe	11	12
TOTAL	11	12

9/ Le Conseil Municipal décide que la prime de service et de rendement instituée par le décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009, se substituant à celle versée antérieurement, est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires des cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens territoriaux à compter du 1^{er} avril 2011.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- Les montants individuels sont déterminés en fonction des responsabilités d'encadrement,
- Le montant effectivement versé ne peut dépasser le double du taux de base fixé pour chaque grade d'appartenance.

Les montants versés mensuellement sont les suivants :

GRADE	RESPONSABILITE	TAUX	MONTANT
Ingénieur principal	DST	Double	469,50
Ingénieur principal	DST adjoint	Double	469,50
Ingénieur principal	Autre	Moyen	234,75
Ingénieur	DST	Double	276,50
Ingénieur	DST adjoint	Double	276,50
Ingénieur	Autre	Pas de PSR	0
Technicien pal 1 ^{ère} cl	Chef de service de + 15 agents	Moyen – 25%	87,49
Technicien pal 1 ^{ère} cl	Chef de service de – 15 agents	Moyen – 45%	64,16
Technicien pal 1 ^{ère} cl	Autre	Moyen – 60%	46,66
Technicien pal 2 ^{ième} cl	Chef de service de + 15 agents	Moyen – 25%	83,12
Technicien pal 2 ^{ième} cl	Chef de service de – 15 agents	Moyen – 45%	60,95
Technicien pal 2 ^{ième} cl	Autre	Pas de PSR	0
Technicien	Chef de service de + 15 agents	Moyen – 15%	71,53
Technicien	Chef de service de – 15 agents	Moyen – 30%	58,91
Technicien	Autre	Moyen – 60%	33,66

10/ Le Conseil Municipal décide que l'indemnité représentative de sujétions et de travaux supplémentaires instituée par le décret n° 2002 – 1443 du 09 décembre

2002 est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires du cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants territoriaux à compter du 1^{er} avril 2011.

Les conditions d'attribution sont les suivantes :

- L'indemnité est calculée sur la base d'un taux de référence affecté d'un coefficient multiplicateur de 1 à 5,
- Les montants individuels sont déterminés en fonction des missions exercées,
- Cette IFRSTS se substitue à la prime de service antérieurement versée aux éducateurs de jeunes enfants.

Les montants versés mensuellement sont les suivants :

GRADE	MISSION	COEFFICIENT	MONTANT	NBI
EJE chef	Directrice de crèche	4,75	415,62	15 points
EJE chef	Responsable de structure	3	262,50	15 points
EJE chef	Autre	3	262,50	
EJE chef	Poste administratif	2,5	218,75	
EJE principal	Directrice de crèche	4,75	376,01	15 points
EJE principal	Responsable de structure	3	237,48	15 points
EJE principal	Autre	3	237,48	
EJE principal	Poste administratif	2,5	197,90	
EJE	Directrice de crèche	4,75	376,01	15 points
EJE	Responsable de structure	3	237,48	15 points
EJE	Autre	3	237,48	
EJE	Poste administratif	2,5	197,90	

11/ Le Conseil Municipal décide que suite au transfert susvisé à l'agglomération Sud de Seine, sont supprimés :

- 2 postes de bibliothécaire
- 1 poste d'assistant qualifié de conservation de 1^{ère} classe
- 1 poste d'assistant de conservation hors classe
- 1 poste d'assistant de conservation de 2^{ème} classe
- 4 postes d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe
- 4 postes d'adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe

A compter du 1^{er} avril 2011, le tableau des effectifs de la ville est modifié comme suit :

Filière technique :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	180	179

Filière culturelle :

GRADE	ANCIEN EFFECTIF	NOUVEL EFFECTIF
Bibliothécaire	2	0
Assistant qualifié de conservation de 1 ^{ère} classe	1	0
Assistant de conservation hors classe	1	0
Assistant de conservation de 2 ^{ème} classe	2	1

Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	4	0
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	4	0
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	4	2

URBANISME :

12/ Les élus membres du Conseil d'administration n'ont pas pris part au vote. Le Conseil Municipal approuve la remise gracieuse à l'Office de Malakoff des pénalités de retard liquidées pour défaut de paiement à la date d'exigibilité de la première échéance de la taxe locale d'équipement et du plafond légal de densité liés à la délivrance du permis de construire n° 046.07.B.1010 :

- Soit 947 € pour la TLE
- Soit 10 122 € pour le PLD.

13/ Le Conseil Municipal prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées par la ville de Malakoff durant l'année 2010.

AFFAIRES A SOUMETTRE AU CONSEIL MUNICIPAL POUR EXAMEN, DISCUSSION ET DÉLIBÉRATION :

FINANCES :

14 / Adoption du projet de budget primitif pour l'exercice 2011.

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire présente le projet de budget primitif 2011 soumis à discussion et vote du Conseil Municipal.

« Avant d'aborder la discussion et le vote du budget 2011, je souhaiterais rappeler le contexte particulièrement difficile, n'en déplaise à certains, dans lequel a été élaboré ce budget. Il s'agit du contexte de crise financière, économique et sociale, avec un faible taux de croissance entraînant des conséquences sur l'emploi avec une aggravation du chômage et des difficultés pour les familles.

La suppression de la taxe professionnelle s'est traduite pour les entreprises par un nouvel allègement de 11,7 milliards d'euros. Qu'en ont-elles fait ? Ont-elles créé des emplois ? Investi pour rendre leurs entreprises plus efficaces ? Ou bien en ont-elles profité, comme lors des précédentes réductions, pour augmenter la rémunération de leurs actionnaires ? A ce propos, lorsque l'on vient d'apprendre que les entreprises du CAC 40 ont pratiquement doublé leurs bénéfices en 2010, atteignant la « modeste » somme de 82 milliards d'euros, on se dit qu'effectivement, la crise n'est pas ressentie de la même façon par tous. Comme par exemple, l'artisan, le petit commerçant ou la petite entreprise qui subissent de plein fouet la réduction des marchés, notamment ceux des collectivités locales et la réticence des banques pour les accompagner.

Les effets de la disparition de la taxe professionnelle vont se faire sentir pour bon nombre de collectivités. Quant à la clause de « revoyure » promise par l'Etat, ne s'agit-il pas de « l'Arlésienne », car on l'attend encore !

Le rendement de la Cotisation Economique Territoriale qui va remplacer la TP est estimé à 17 milliards, le gouvernement a donc décidé d'affecter de nouvelles ressources aux collectivités (taxe sur les surfaces commerciales, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Mais ces affectations sont uniquement guidées par un souci « d'équilibre financier », sans réflexion sur la pérennité des recettes, ni leur intérêt en matière de développement de l'activité économique, de l'emploi, de la solidarité territoriale. De fait, cette réforme met fin à l'autonomie fiscale des collectivités. Et, je vous le rappelle, d'après les études de l'Association des Maires de France, elle va faire passer la charge fiscale des ménages de 48% à 75% et celle des entreprises de 52% à 25%.

Pour notre part, nous continuerons à agir pour que des activités économiques s'implantent ou se développent sur la ville, car l'emploi, même s'il n'est pas de notre responsabilité directe, reste un souci permanent.

Parallèlement à cette réforme, les autres recettes du budget et en particulier les dotations de l'Etat continuent inexorablement à diminuer puisque un gel de celles-ci a été décrété pour les 4 prochaines années. Ce qui devrait se traduire par une baisse de moyens, en euros constants, pour plus de 25 000 collectivités, aux dires du secrétaire général de l'AMF.

En poursuivant l'étranglement financier des collectivités territoriales, en spécialisant les compétences, en limitant les financements croisés (conséquences sur les subventions département/région) prévus par la réforme territoriale, l'objectif du gouvernement est de les obliger à privatiser leurs services publics, à recourir au secteur privé pour leurs investissements, à les obliger à n'être que des rouages des politiques publiques décidées par l'Etat (ex. : RGPP), en un mot à mettre les collectivités sous tutelle financière.

Or, il est bon de rappeler que les investissements des collectivités territoriales représentent 70% des investissements publics et qu'elles contribuent au maintien ou à la création d'environ 800 000 emplois chaque année. Par ailleurs, le gouvernement annonce deux chantiers pour 2011 : l'encadrement des normes pesant sur les budgets locaux et le renforcement de la péréquation. Quant au premier de ces chantiers relatif à l'encadrement des budgets locaux, tout est à craindre ! Et surtout la tutelle financière, comme je le disais il y a un instant. Quant à la péréquation, cela fait des années qu'une majorité d'élus demande la mise en place d'une véritable péréquation à la hauteur des enjeux. Attendons de voir, ce que le gouvernement va nous concocter !

Ces choix nous contraignent donc à ralentir nos investissements et à différer certaines dépenses. C'est au prix de gros efforts que nous sommes arrivés à équilibrer le budget. Les mesures que nous avons prises avec les personnels que je remercie chaleureusement pour leur investissement et leur sens du service public, nous ont permis de faire des économies significatives. Nos équilibres restent fragiles mais nous préservons malgré les contraintes imposées une structure financière convenable avec un autofinancement, des investissements à un niveau moyen, des dépenses de fonctionnement maîtrisées.

Nous sommes déterminés à maintenir des services publics locaux de qualité, à faire du mieux possible avec ce que nous avons. Pour 2011 et les années suivantes, nous nous efforcerons de maintenir l'ensemble des services mais nous poursuivrons la

réduction de l'ampleur de certains d'entre eux. Une analyse systématique du fonctionnement de ces services se poursuit.

Nous travaillons également au développement de nos outils d'évaluation des politiques publiques, à la fois quantitative et qualitative.

Evidemment, nous continuerons à informer la population sur les enjeux de ces réformes et poursuivrons avec elle, les personnels et tous les acteurs de la vie citoyenne, comme nous l'avons fait l'hiver dernier, des actions dynamiques pour obtenir les moyens nous permettant de maintenir des services publics locaux de qualité.

Mme le Maire informe que le document suivant a été préparé par M. NGALEU et indique un certain nombre de chiffres sur lesquels elle se propose de revenir, ainsi qu'un certain nombre de réponses à des questions qui ont été posées en commission des finances.

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses en capital c'est à dire le remboursement de la dette communale représentent 23% (30% en 2010) des dépenses réelles d'investissement contre 77% (70% en 2010) des dépenses d'équipement qui regroupent le renouvellement des matériels, les travaux de bâtiments, de voirie et de l'environnement.

A – Les dépenses d'équipement

En 2011, elles sont en hausse par rapport à 2010 : 9 221 373 euros en 2011 contre 7 034 628 euros en 2010 ; soit une hausse de 31%.

1 - Les travaux de bâtiments :

En 2011, l'ensemble des crédits prévus pour les divers travaux est de 1 836 500 euros contre 1 394 828 en 2010. Les principaux travaux concernent :

- 210 000 euros pour la rénovation de la chaufferie à l'école F. LEGER primaire et maternelle ;
- 200 000 euros pour les travaux divers bâtiments (mise aux normes des ascenseurs) ;
- 130 000 euros pour la rénovation des cabines d'ascenseurs au foyer LAFOREST ;
- 125 000 euros pour les études d'extension et aménagement de l'école PVC ;
- 100 000 euros pour la rénovation de la salle du conseil municipal (ventilation/faux plafonds) ;
- 100 000 euros pour la rénovation du mur d'enceinte du centre de vacances à FULVY.

2 - Les travaux de voirie :

Le montant total des crédits inscrits en 2011 est de 3 003 000 euros contre 1 461 400 euros en 2010. Les principaux travaux sont les suivants :

- 1 000 000 d'euros pour le début des travaux (Place du 11 novembre) ;
- 740 000 euros pour l'enfouissement des réseaux EDF/France télécom ;
- 400 000 euros pour diverses interventions

3 - Les travaux d'environnement :

Le montant total des travaux prévus est de 387 500 euros dont 150 000 euros pour l'agrandissement du PARC DU CENTENAIRE.

4 - Les opérations d'urbanisme :

- Montant total prévu pour les opérations d'urbanisme : 1 727 000 euros pour :
Divers imprévus (700 000 euros) ;
Acquisition local commercial 2 rue BERANGER (300 000 euros) ;
Acquisition 56 rue P. BROSSOLETTE (427 000 euros) ;
Acquisition 5 passage du Petit Vanves (300 000 euros).

5 - Renouvellement ou acquisition de matériels :

- Matériels roulants : 143 500 euros sont prévus pour le renouvellement du parc des véhicules dont 125 000 euros pour l'acquisition d'une laveuse compacte de 4000 litres ;
- Matériels informatiques : 250 000 euros sont prévus pour le renouvellement des matériels informatiques et imprimantes ;
- Matériels médicaux : 55 950 euros sont prévus pour le renouvellement des équipements médicaux du centre municipal de santé.

6 – Subvention d'équipement : montant inscrit au budget 1 700 000 euros à verser à l'OPH de Malakoff pour la rénovation des logements sociaux ;

B – Les dépenses en capital d'emprunt

Le remboursement de la dette en capital inscrit au projet de budget 2011 est de 2 802 812 € contre 3 075 596 € en 2010. En 2011, nous entrons dans une phase de décroissance de l'encours des dettes comme le montre le tableau prévisionnel ci-dessous :

ANNÉE	ENCOURS
2011	42 898 357,63
2012	39 881 858,29
2013	36 882 860,69
2014	33 892 174,13
2015	31 044 729,69
2016	28 191 045,18
2017	25 324 525,69
2018	22 443 483,98
2019	19 550 596,25
2020	16 861 585,53
2021	14 271 772,56
2022	11 734 443,49
2023	9 192 030,66
2024	6 644 300,26
2025	4 462 520,77
2026	2 643 323,21

2027	1 344 661,45
2028	476 596,57
2029	133 299,76
2030	15 802,67
2031	13 449,41
2032	10 990,49
2033	8 421,16
2034	5 736,47
2035	2 931,24
2036	0,00

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

A – Le FCTVA – le fonds de compensation de la TVA

Les dépenses d'équipement qui serviront de base pour le calcul du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) de l'exercice budgétaire 2011, sont les dépenses réelles réalisées en 2010.

Le montant de ces dépenses susceptibles d'être "éligible" est de 6 465 033 euros.

Le taux appliqué par les services de l'Etat au montant définitivement retenu est 15,482%. C'est à partir de ces deux éléments (Taux et base éligible) que nous avons estimé à 1 000 000 euros (contre 1 550 000 euros en 2010) le FCTVA inscrit en recettes de la section de l'investissement du projet du budget 2011.

B – Les subventions

- Attribution de subvention sur la réserve parlementaire pour un montant total de 97 000 euros dont 80 000 euros pour réaliser la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Fernand Léger et 17 000 euros pour la réhabilitation du terre-plein central du boulevard de STALINGRAD.
- La subvention 255 000 euros du Conseil Régional pour la rénovation du terrain de football du stade LENINE.
- Les subventions du Conseil Général pour un montant total de 141 150 euros pour les travaux de sécurité dans les écoles, la rénovation de la chaufferie du groupe scolaire Fernand Léger, les travaux de sécurité en faveur des piétons rue BERANGER.
- Les subventions du SIPPAREC et de la société Marché Public Cordonnier pour un montant total de 630 359 euros dont 570 000 euros pour la rénovation de la Place du 11 novembre qui seront versés par la société Cordonnier.

C – Les autres recettes

- Les produits de cessions immobilières. Une somme de 1 080 000 euros est inscrite au projet de budget 2011. Ces cessions concernent la vente de biens immobiliers situés à CONDE SUR ITON, DURAVEL (*ces deux ventes étaient déjà prévues au budget 2010 ; comme il n'y a pas eu des offres d'achat, les ventes sont à nouveau inscrites en 2011*), 152 boulevard CAMELINAT et 15/17 rue de la TOUR.
- Les taxes d'urbanisme : taxe locale d'équipement et PLD (dépassement du plafond légal de densité). Une prévision de recettes de 3 456 500 euros (contre 531 000 euros en 2010) est inscrite au projet de budget 2010.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Montant total des dépenses 42 704 727 euros dont 37 886 781 euros pour les dépenses réelles de fonctionnement et 4 817 946 euros pour les opérations d'ordre qui constituent la capacité d'autofinancement prévisionnelle brute. La Chambre Régionale des Comptes a demandé un renforcement de cette capacité d'autofinancement.

Les dépenses réelles de fonctionnement baissent de 1,52% en 2011 par rapport à 2010. Deux grands types de dépenses :

Les dépenses de gestion courante (les charges de personnel, les charges à caractère général et autres charges de gestion) représentent 95% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges financières c'est à dire les intérêts payés sur les dettes communales représentent 5% des dépenses réelles de fonctionnement.

A – Les dépenses de gestion courante

- Les frais de personnel

Les frais de personnel inscrits au projet de budget 2011 sont de 25 343 736 euros contre 25 304 421 euros en 2010 et 26 643 711 euros en 2009. Entre 2009 et 2011, la baisse des charges salariales est de 5%. Même si elle s'explique en partie par les transferts des compétences à la communauté d'agglomération Sud de Seine, cette baisse s'explique également par le non remplacement des agents qui sont partis de la commune. En 2009, nous avons réalisé une économie de 10,5 postes (=14 départs non remplacés – 4,5 postes créés); en 2010, cette économie est de 22,5 postes (=24,5 postes non remplacés – 2 postes créés) hors transfert à la communauté d'agglomération Sud de Seine de 10 postes.

- Les achats de biens et services

Ce sont les dépenses quotidiennes de la commune. C'est le deuxième grand poste de dépenses (*après les frais de personnel*). Elles concourent au fonctionnement des services municipaux. Le crédit inscrit en 2011 est de 8 006 858 euros. Ce poste de dépenses est en baisse constante depuis 2008 :

Année 2008 : 9 172 311 euros

Année 2009 : 8 707 673 euros

Année 2010 : 8 461 246 euros

Année 2011 : 8 006 858 euros.

Tout comme pour les charges de personnel, cette baisse ne s'explique pas seulement par le transfert des compétences à la communauté d'agglomération Sud de Seine, elle s'explique aussi par l'effort des services qui respectent les normes d'évolution des dépenses fixées par les différentes lettres de cadrage budgétaire.

- Les autres dépenses de gestion

Il s'agit essentiellement des subventions aux associations. Avec un crédit de 2 509 142 euros en 2011 contre 2 767 987 euros en 2010, ce poste des dépenses est en baisse de 9,35%. Cette baisse s'explique par :

- 1) Le transfert du Théâtre 71 à la communauté d'agglomération Sud de Seine à partir du 1^{er} avril 2011
- 2) La baisse des subventions versées aux associations. Elles sont passées de 170 959 euros en 2010 à 158 319 euros en 2011 (les subventions versées au Théâtre 71, à l'USMM et à l'OMS sont identiques à celles de 2010).

B – Les charges financières

Ce sont les intérêts payés sur les dettes communales. Montant inscrit au budget 1 865 500 euros. Un montant quasi identique à celui inscrit en 2010 (1 825 450 euros).

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

A – Les recettes de gestion courante

- Les recettes fiscales

Les bases qui nous ont permis de calculer les produits des impôts pour le projet du budget 2011, ont été estimées par le ministère.

Le montant inscrit en recettes fonctionnement est de 14 300 380 euros contre 12 689 354 euros en 2010.

La loi de finances pour 2011 fixe le coefficient de revalorisation des bases des impôts locaux à 2% contre 1,2% en 2010 ;

La hausse des taux des impôts locaux en 2011 sera de 2% pour la taxe d'habitation et la Taxe foncière non bâtie et 3% pour la taxe foncière bâtie. C'est une hausse différenciée.

- L'allocation compensatrice

C'est la part de l'ancienne taxe professionnelle, appelée aujourd'hui CET (Contribution Economique Territoriale) que la communauté d'agglomération Sud de Seine nous reverse après déduction des charges transférées. Le montant prévisionnel notifié et inscrit en 2011 est de 6 737 059 euros contre 9 035 585 euros en 2010 ; soit une baisse de 25% qui s'explique en partie par :

- 1) Le transfert en 2010 du Théâtre 71 et la Médiathèque avec prise d'effet au 1^{er} avril 2011 (montant 788 715 euros) ;
- 2) La déduction des allocations compensatrices de 2011, des dépenses d'investissement de l'éclairage public transférées (montant : 1 174 817,25 euros). Pour la ville de Malakoff, ce montant lui est reversé sous forme de fonds de concours.

- Droits de mutation :

Le montant inscrit en recette de fonctionnement est de 1 350 000 euros contre 1 250 000 euros en 2010.

- Les dotations et participations

- 1) La dotation forfaitaire : A ce jour le montant global de la dotation forfaitaire n'est pas notifié. Cependant, sur le site du Ministère de l'Intérieur, la dotation de base provisoire 2011 et la dotation de superficie provisoire sont publiées. Pour la ville de Malakoff, la dotation de base provisoire 2011 est de 3 425 638 euros contre 3 397 142 euros en 2010 ; soit une hausse de 28 496 euros. Cette hausse peut cacher une baisse de la dotation de garantie.

La dotation de superficie 2011 est de 667 euros (même montant qu'en 2010). En 2010, le montant de la dotation forfaitaire alloué à la ville de Malakoff était de 6 938 059 euros. Nous avons inscrit au projet du BP 2011, le même montant.

- 2) La dotation de solidarité urbaine : Nous n'avons pas reçu non plus la notification. c'est pour cette raison que nous reprenons au projet du budget 2011, le montant de 265 555 euros qui nous est versé depuis quelques années.
 - 3) Les participations des organismes (essentiellement CAF) sont de 2 044 562 euros contre 2 071 835 euros en 2010 et 2 353 821 euros en 2009; entre 2009 et 2011, elles baissent de 13%.
 - 4) Les participations de la communauté d'agglomération Sud de Seine : 1 174 817,25 euros.
- Les recettes tarifaires et remboursements des frais par la communauté d'agglomération Sud de Seine
 - 1) Les recettes tarifaires sont la participation des usagers à un certain nombre de prestations de services offertes par la ville : le montant inscrit au projet du budget 2011 est de 4 885 883 euros. Avec 4 009 000 euros, les redevances et droits de services à caractère social représentent l'essentiel de ces recettes.
 - 2) Les frais de prestations de services remboursés (sur la base des conventions) par la communauté d'agglomération Sud de Seine sont de 552 269 euros.
 - Autres produits de gestion courante : 1 429 039 euros (contre 1 189 418 euros en 2010) sont inscrits au projet de budget 2011 dont 1 105 000 euros de revenus locatifs.

B – Les produits financiers et exceptionnels

Montant inscrit : 277 131 euros dont 226 816 euros pour les produits exceptionnels.

III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET 2011.

A – Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 42 704 727 euros

Dépenses de l'exercice : 42 704 727 euros

dont 4 444 003 de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

B – Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre avec une prévision d'emprunt de 838 973 euros.

Dépenses de l'exercice : 12 399 628 euros

Recettes de l'exercice : 12 399 628 euros

dont 4 444 003 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

C – Total budget

Dépenses de l'exercice : 55 104 355 euros

Recettes de l'exercice : 55 104 355 euros

Nous soumettons à votre vote ce projet de budget primitif 2011.

Par 31 voix pour dont 4 mandats et 4 voix contre Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, M. PAILLON, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la ville pour 2011 équilibré en recettes et en dépenses de la section de fonctionnement à 42 704 727 euros et pour la section d'investissement à 12 399 628 euros.

Pour le vote des subventions aux associations, les Conseillers Municipaux représentant la ville au sein de ces associations n'ont pas pris part au vote.

ELU	C.D.E.	C.C.A.S.	Maison des Poètes	Conseil Ets du Conservatoire	O.P.H.	ACLAM	Comité Jumelage	Théâtre 71	AFCDRP	Cités Unies	Office Mun. Sports	Bourse du Travail	Comité des Fêtes	SAIEM Joliot Curie	SAIEM Fonds des Groux	SEMASEP	CA COLL. H. WALLON	CA COLL. P. BERT	CA LEP GIRARD	CA N. D. FRANCE	ARCHIMEDE	AAMAM	SYNCOM	CLUB RELAIS
MADAME le Maire	X	X		X							X										X			
AIT YAHIA Djamilia	X																							
ALAUDAT Fathia	X					X		X									X			X				
ALLAIN Joël					X																			
AVRIL Pierre																							X	
BACELON Sophie																					X			
BELHOMME Jacqueline	X																				X			X
BÉTOUS Michelle		X																						
CAPUS Jacqueline		X																						
CARDOT Dominique												X									X			
CHALUMEAU Patricia						X																		
CLAVEL Gilles					X						X		X								X			
CORDESSE Dominique				X		X		X														X		
CORMIER Serge					X									X	X	X								
DELAHAYE Thibault					X												X							
GABRIEL Kattalin				X				X					X								X			
GOUTNER Didier		X																				X		
GUERARD Vanessa		X					X																	
GUILLOIS Françoise		X	X																					
GUILMART Thierry					X																	X		
KOECHLIN Pierre François							X		X															
LHOMME Claude	X																							
METAIS Gilbert	X										X	X												
MOGUEROU Mireille						X	X			X														
NEXON Gilbert											X			X										
NOTREDAME Thierry	X											X												
OLIVEIRA Antonio	X	X			X									X	X									
PAILLON Jean-Emmanuel		X																						
PICARD Catherine																						X		
SEIGNOLLES Jean	X																						X	
VIALLE Pierre													X									X		

VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA VILLE

DEPENSES RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 804 312	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	263 100	
204	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	1 700 000	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 827 273	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 431 000	
040	OPERATIONS DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	373 943	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 456 500
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		1 204 209
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		840 973
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		1 080 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 137 821
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		3 680 125

TOTAL INVESTISSEMENT	12 399 628	12 399 628
-----------------------------	-------------------	-------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 006 858	
012	CHARGES DE PERSONNEL	25 343 736	
014	ATTENUATION DE PRODUITS	8 400	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 509 142	
66	CHARGES FINANCIERES	1 865 500	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	153 145	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 137 821	
042	OPERATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 680 125	
013	ATTENUATION DE CHARGE		200 000
70	PRODUITS DE GESTION COURANTE		5 438 152
73	IMPOTS ET TAXES		23 117 939
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		11 868 523
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		1 429 039
76	PRODUITS FINANCIERS		50 315
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		226 816
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		373 943

TOTAL DE FONCTIONNEMENT	42 704 727	42 704 727
--------------------------------	-------------------	-------------------

Après le vote, Mme le Maire ouvre le débat.

Intervention de M. Paillon

« Le vote du budget d'une commune est un moment particulièrement important car il est révélateur des choix d'une majorité. Pour moi, ce budget 2011 a une particularité cette année, il se doit d'être examiné concomitamment au rapport de la Chambre régionale des comptes, qui sera abordé un peu plus tard.

Compte tenu des réponses insuffisantes apportées dans ce budget par la majorité municipale au regard des observations émises par la Chambre régionale des comptes, j'ai décidé de voter contre ce budget. Trois raisons à cela :

1. Tout d'abord, que dit la Chambre régionale des comptes de si préoccupant ?

Dans son rapport qui couvre la période 2003 - 2009, la CRC indique noir sur blanc que « le rétablissement durable de la situation financière de la commune nécessite encore une augmentation des recettes fiscales, une stabilisation de ses dépenses de personnel et une réduction de l'encours de sa dette ».

Point n° 1. « La situation financière de Malakoff s'est fortement dégradée à partir de 2004, par un effet de ciseau entre la stabilité des recettes et une augmentation des dépenses, notamment de personnel ».

Point n° 2. La commune a très fortement augmenté ses effectifs, indique le rapport, alors même que s'engageaient des transferts de personnel entre la ville et la communauté d'agglomération.

Point n° 3. « L'encours de la dette par habitant dépasse désormais largement les moyennes nationale et départementale » (1472 euros par habitant, contre 1111 euros en moyenne). Il a été multiplié par 10 en 5 ans, passant de 4 M€ fin 2003 à 47 M€ fin 2008, indique le rapport

2. Le budget 2011 de Malakoff apporte-t-il les réponses suffisantes pour tenir compte de ces observations, autrement dit répond-t-il suffisamment aux prescriptions de la Chambre régionale des comptes, qui sont autant de signaux d'alerte pour notre commune ?

Rien n'est moins sûr.

Même si on peut lire - dans le dossier de présentation de ce budget - les expressions comme "reconstituer", "améliorer", "rétablir", qui sonnent d'ailleurs comment autant d'aveux d'échecs rétrospectifs -, on ne peut qu'être déçu, on ne peut pas considérer que les mesures nécessaires sont prises dans ce budget.

Ce sont les veilles recettes qui seront appliquées, l'augmentation des impôts locaux en particulier, et il est peu probable que cela s'arrête dans les prochaines années.

Les dépenses de personnel restent trop élevées, aucune projection de diminution n'est d'ailleurs proposée.

Sur la dette, la situation est désormais connue, 5 ans de dépenses mais 25 ans pour rembourser.

Il est plus que probable que, sans le dernier rapport de la Chambre Régionale des Comptes, l'information serait passée inaperçue. L'encours de la dette de Malakoff a été multiplié par 10 en 5 ans, entre 2003 et 2008, passant de 4 M€ à 47 M€. Que s'est-il donc passé entre ces deux dates, de si exceptionnel, pour en arriver là ? La commune n'a pas depuis lors reconstitué des marges d'autofinancement suffisantes, et cela va peser sur les investissements de demain.

3. Enfin, troisièmement, je ne peux donc pas partager ce qui est proposé dans ce budget, tant en termes de recettes (une nouvelle augmentation des taux) qu'en termes de dépenses.

Les efforts ne sont pas suffisants pour retrouver une situation financière satisfaisante, sans parler de l'emprunt toxique auquel la commune a souscrit et sur lequel je demande à nouveau que le conseil soit éclairé. En outre, les remboursements des emprunts ne sont pas assez rapides, et les dépenses de personnel restent trop élevées

Je voterai donc contre ce budget. "

Intervention de M. Koechlin

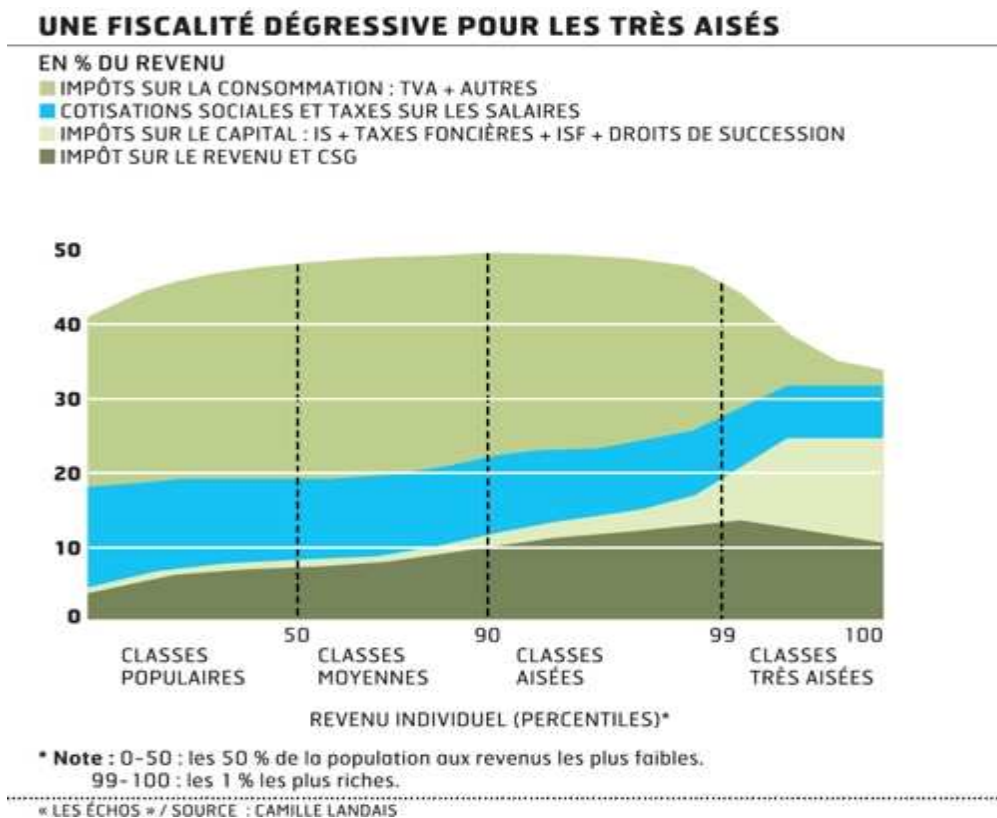
1. Reprise des éléments de contexte

En 2010, les entreprises du CAC 40 ont réalisé 82,5 milliards d'€ de profits. Et elles ne paieront en moyenne que 8% d'impôts sur ces bénéfices...

En 2010 toujours, le gouvernement a baissé de 5 milliards d'€ les impôts payés par les entreprises au titre de la taxe professionnelle; 5 milliards de nouveaux cadeaux. De plus, on sait parfaitement qui a le plus profité de la réforme de la taxe professionnelle. Les villes dont les bases de TP ont le plus augmenté avec la réforme en Ile de France sont dans l'ordre Puteaux, Neuilly, Courbevoie, Levallois et Bois-Colombes. Celle qui ont le plus perdu sont par exemple Genevilliers, Villeneuve la Garenne, Bonneuil ou Valenton. On voit bien pour qui a été faite cette réforme.

Les aides aux entreprises en France supérieures à 70 milliards d'€. 70 milliards de cadeaux octroyés sans contrepartie ni contrôle. Curieusement, les seules dépenses pour lesquelles le gouvernement ne prévoit pas d'économies sont les dépenses militaires et les aides aux entreprises : on voit bien là aussi les priorités de la droite.

Le projet de supprimer l'ISF :



Pour commenter cette étude parue dans les Echos, le taux d'impôt pour les Français les plus pauvres dépasse les 40%. Il dépasse les 45% pour le Français moyen. Et il chute à 35% pour les 1% les plus riches...

Ce constat reflète la situation de la fiscalité en France : une situation aussi injuste que révélatrice d'une volonté d'organiser la faillite du pays par manque de ressources, un peu comme ces patrons voyous qui organisaient la faillite de leurs entreprises pour partir avec la caisse, organiser la faillite du pays pour casser ces services publics.

Et je rappelle aussi que le problème n'est pas que l'Etat ne nous donne pas assez d'argent, c'est plutôt qu'il nous en prend et nous empêche en outre d'en augmenter pour les entreprises.

2. Le résultat de cette politique, on le connaît :

_ école, situation catastrophique

_ santé

_ transport

_ coût de l'énergie, il explose alors que Total et GDF suez, c'est 15 milliards de profits.

_ logement

_ emploi et industrie. Là aussi, une étude officielle démontre que l'économie française a créé 130 000 emplois en 2010 dont 115 000 en intérim : la paupérisation de la société française, c'est d'abord le chômage et la baisse des salaires !

3. Le budget de la ville

Je peux dire être fier :

- que la ville de Malakoff ait rejeté le chantage gouvernemental nous poussant à réduire le soutien aux services publics, à la culture, au sport et à la vie associative.

- de voir que l'on résiste et continue de soutenir l'OPH et l'accès au logement, le CMS et l'accès à la santé.

- de voir que notre action d'économies, en lien avec le personnel de la ville dont les efforts montrent chaque jour le sens du service public, que cette action donc nous permet non seulement de résister mais en plus d'investir pour l'avenir et les habitants de notre ville. Même si ce n'est pas assez.

Quand aux remarques sur le niveau de la dette, je rappelle que la ville a investi 94 millions d'€ ces dernières années et n'a que 40 millions de dette. Une dette qui est normale car ces investissements vont vivre longtemps et il aurait été anormal que seuls les Malakoffiots d'aujourd'hui paient pour des investissements dont profiteront leurs enfants. C'est donc sain d'avoir de la dette.

Deux exemples significatifs d'investissement:

Place 11 novembre

ZAC Dolet Brossolette

Mon groupe apporte son soutien à ce budget, en attendant une vraie réforme fiscale.

Mme le Maire procède au vote du budget et rappelle au public que celui-ci se fait chapitre par chapitre et à l'euro près, ce qui représente une obligation.

15/ Adoption du budget des Parkings pour l'exercice 2011

Rapporteur : Mme le Maire

I – SECTION D'INVESTISSEMENT

A – Les dépenses de l'investissement

1 – Les dépenses d'équipement

Le total des dépenses d'équipement prévu est de 93 510 euros (contre 47 950 euros en 2010). Les travaux prévus concernent les interventions dans les parkings en location.

2 – La dépense en capital

Une prévision de 117 750 euros est inscrite au budget pour le remboursement des emprunts contractés pour financer les constructions des parkings.

B – Les recettes de l'investissement

Elles sont formées d'un autofinancement prévisionnel (recettes d'ordre) et des dépôts et cautionnements reçus.

L'autofinancement prévisionnel est composé de la dotation aux amortissements (119 870 euros) et l'excédent dégagé par la section de fonctionnement (91 390 euros). Cette recette d'ordre va financer les dépenses de l'investissement. Montant inscrit 211 260 euros contre 166 950 euros en 2010.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites sont de 228 340 euros (contre 258 650 euros en 2010) ; soit une baisse de 12% qui s'explique par :

- La baisse de 11 000 euros (19 000 euros en 2011 contre 30 000 euros en 2010) des charges locatives et de copropriétés ;
- La baisse des charges d'intérêts : 77 200 euros contre 85 000 en 2010 ; soit une baisse de 9%.

B – Les recettes de fonctionnement

Le montant total des recettes est de 439 600 euros. Le produit de location des parkings qui est de 439 000 euros (contre 425 000 euros en 2010), constitue l'essentiel de la recette de la section de fonctionnement. Le nombre total des parkings loués est de 502 sur les 547 qui forment le patrimoine privé de la ville.

III – EQUILIBRE DU PROJET DE BUDGET

A – Equilibre de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice : 439 600 euros

Dépenses de l'exercice : 439 600 euros

Dont 211 260 euros de prévision de capacité d'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement.

B – Equilibre de la section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre sans prévision d'emprunt.

Dépenses de l'exercice : 213 260 euros

Recettes de l'exercice : 213 260 euros

Dont 211 260 euros de prévision d'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

Nous proposons aux membres du Conseil Municipal le vote du projet de budget des parkings pour l'exercice 2011.

Par 32 voix pour dont 4 mandats et 3 voix contre Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, le Conseil Municipal adopte le budget primitif des parkings pour l'exercice 2011 équilibré en recettes et en dépenses à 439 600 euros pour la section de fonctionnement et à 213 260 euros pour la section de l'investissement.

Mme le Maire procède au vote du budget.

VOTE PAR CHAPITRE DU PROJET DU BP 2011 DES PARKINGS

DEPENSES RECETTES

SECTION D'INVESTISSEMENT

16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	119 750	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	93 510	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	0	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		2 000
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		91 390
040	OPERATIONS D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		119 870

TOTAL INVESTISSEMENT	213 260	213 260
-----------------------------	----------------	----------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	94 140	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COUTANTE	20 000	
66	CHARGES FINANCIERES	99 200	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	91 390	
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	119 870	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE		439 000
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		600

TOTAL FONCTIONNEMENT	439 600	439 600
-----------------------------	----------------	----------------

(Intervention : /)

16/ Vote des taux des impôts locaux pour l'exercice 2011

Rapporteur : Mme le Maire

Le rapport relatif au projet de budget primitif 2011 de la Ville fait ressortir qu'il est nécessaire de procéder à une hausse différenciée des taux de 2% pour la TH et TFNB et de 3% pour la TFB des impôts locaux pour équilibrer le projet du budget 2011 en inscrivant par ailleurs en recettes de la section d'investissement, une prévision d'emprunt relativement faible, 838 973 euros contre 1 432 159 euros en 2010.

Nous proposons aux membres du conseil municipal de voter pour l'année 2011, les taux des impôts locaux ci-dessous calculés par application de la variation différenciée de la hausse de 2% pour la TH et la TFNB et 3% pour la TFB :

13,76 % pour la Taxe d'Habitation contre 13,49 % en 2010 ;

17,37 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés bâties contre 16,86% en 2010 ;

12,35 % pour la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties contre 12,11% en 2010.

Par 31 voix pour dont 4 mandats et 4 voix contre Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, M. PAILLON, le Conseil Municipal décide de voter pour l'exercice 2011, les taux des impôts locaux suivants calculés par application de la variation différenciée des taux (2% pour la taxe d'habitation et la taxe foncière non bâtie et de 3% pour la taxe foncière bâtie) :

Taxe d'habitation	: 13,76%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	: 17,37 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	: 12,35 %

(Interventions : M. Allain – M. Cormier)

ADMINISTRATION GENERALE :

17/ Rapport de la Chambre Régionale des Comptes – exercices 2003 et suivants

Rapporteur : Mme le Maire

Les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de Malakoff sont portées aujourd'hui à la connaissance du Conseil Municipal. La Chambre a examiné les points suivants :

- 1) Introduction : présentation de la procédure, présentation de la commune et rappel des observations antérieures
- 2) La fiabilité des comptes
- 3) L'intercommunalité
- 4) L'analyse financière
- 5) Les ressources humaines
- 6) L'aménagement de la ville

L'ensemble montre que la ville est parvenue à l'étape actuelle de la crise économique dans des conditions honorables. Quelques ajustements techniques sont demandés mais ils étaient déjà en cours pour l'essentiel. Nos bonnes relations avec le Trésor Public font que les retards pris, notamment à la suite de changements dans le fonctionnement des services de l'Etat, étaient connus et gérés. La Chambre ne relève absolument rien sur la nature des dépenses (gaspillages ou dépenses de prestige) et apprécie la qualité des services rendus (CMS).

1) Introduction : présentation de la procédure, présentation de la commune et rappel des observations antérieures

Les points 1, 2, 3 et 4 n'appellent pas de commentaires particuliers.

2) La fiabilité des comptes

2-1) Le patrimoine et la dette

La Chambre s'est intéressée au patrimoine physique de la ville. Un écart entre l'état de l'actif établi par la commune et le compte de gestion au 31/12/2009 du trésorier est observé. La fiabilisation (travail d'ajustement) est en cours. Pour le patrimoine non financier, le travail de fiabilisation est suffisamment avancé. Sur les 37 comptes concernés, 29 ont été ajustés ; soit 78%. Dans les prochains mois, l'enregistrement manuel sera remplacé par un système informatique.

Dette : la remarque de la Chambre porte sur les comptes 1641 « Emprunts en EUROS » et 16875 « Autres emprunts et dettes assimilées – Groupement de collectivités ». Pour ces deux comptes, la fiabilisation est faite.

Il est à noter qu'elle nous a aussi invités à « valoriser » les bâtiments mis à disposition de différents partenaires (théâtre, gymnases etc.).

2-2 et 2-3) Les régies

L'observation de la Chambre sur la régie du CMS est prudente. Il faut préciser que l'émission des titres implique ensuite, pour le Trésor Public, la poursuite des mauvais payeurs. Or, le Trésor Public ne poursuit pas pour des petites sommes et la ville n'a pas de moyens de poursuite des mauvais payeurs. Le CMS manipulant généralement de très petites sommes mais en grand nombre (près de 15 000 usagers), inutile de chercher ailleurs des explications au phénomène observé. Mais le maximum est fait, y compris un travail global sur les impayés, en coopération avec les services sociaux.

2-4) Les provisions

Elles sont obligatoires quand des recours aboutissent en justice. Nous évitons autant que faire se peut d'inscrire des provisions, notamment quand nous sommes sûrs de gagner. La méthode est de bonne gestion d'un point de vue financier, mais critiquable d'un point de vue comptable. Les recours, donc les provisions, restent heureusement assez rares.

2-5) Les restes à réaliser

La Chambre demande des documents qui n'ont jamais été demandés lors des contrôles précédents. Ils existent et sont transmis !

3) L'intercommunalité

Les observations sont principalement descriptives, en forme de constat.

La Chambre trouve que « le degré d'intégration demeure limité par la lente mise en œuvre de ses compétences ». Cette appréciation est à prendre pour ce qu'elle est...

Mais les villes restent « libres » d'adopter le rythme qu'elles souhaitent !

4) L'analyse financière

4-1) Les produits

Il s'agit d'un constat.

4-2) Les charges

Là encore, un constat. Il souligne la sobriété. Le rapport entre les frais de personnel et les dépenses de fonctionnement ne donne pas une image précise des services rendus en régie ou confiés à des structures privées. La seconde hypothèse diminue le % évoqué mais ne rend pas compte de la réalité.

Les mesures prises porteraient mieux leurs fruits si les dotations de l'Etat suivaient au moins l'inflation, ce qui n'est pas le cas !

Les conventions évoquées existent mais sont anciennes et partielles car seulement consacrées à la mise à disposition de locaux.

Les comptes du Théâtre 71 sont tenus avec le ministère de la culture et le conseil général. Ils sont toujours fournis comme tels.

S'agissant d'Archimède, là encore, des partenariats croisés font que les comptes sont sans ambiguïté. Cette structure étant transférée à Sud de Seine, l'information sera transmise.

4-3) La capacité d'autofinancement (CAF)

Depuis 2009, la ville a renoué avec la CAF brute et nette :

En terme de réalisation, la CAF brute est de 3 026K€ en 2009 et la CAF nette quasiment nulle. Elle s'obtient en déduisant de la CAF brute le remboursement de la dette en capital sur l'exercice concerné. Pour 2009, la CAF nette est -0,016K€ (=3 026K€ - 3 042K€) ; 3 042€ étant le montant du remboursement de la dette en capital en 2009.

Pour l'exercice 2010, la CAF brute est de 4 880K€ et la CAF nette est de 1 947K€. Le remboursement de la dette en capital est de 2 932K€.

L'objectif est de porter la CAF brute à 5 000K€ dans les années à venir.

4-4 et 4-5) L'investissement – L'emprunt

L'augmentation de l'encours de la dette à partir de 2003 s'explique par le volume des investissements réalisés entre 2002 et 2008. L'encours de la dette en 2008 était de 47M€. Ce montant est à rapprocher avec le montant et la nature des investissements réalisés entre 2002 et 2008. Montant total : 94 718 057€.

Les mesures prises conduisent à limiter les investissements. Il se trouve que nos équipements sont nombreux et en bon état, cela nous permet de traverser une période difficile. Mais les choix actuels de démantèlement des services publics rendront la tâche plus improbable.

La gestion de la dette est « peu active ». Avoir une dette active est parfois considéré comme un dogme. Notre dette étant constituée d'emprunts à faible coût, à taux fixes ou variables mais encadrés, il n'est pas possible de réduire encore. Il serait envisageable de prolonger les durées pour réduire la charge annuelle, mais les banques ne sont pas très audacieuses en la matière !

4-6) Les centres de santé

La Chambre propose de maintenir les prestations. Malheureusement les mesures envisagées pour les laboratoires d'analyses médicales n'augurent rien de bon, de même que les réductions de remboursement de diverses prestations dentaires ou médicales.

5) Les ressources humaines

5-1 et 5-2) Les effectifs pourvus – Les mouvements de personnel

Les augmentations du nombre d'agents correspondent essentiellement à des ouvertures d'équipements (crèches) ou des évolutions de la réglementation (ACMO).

5-3) Le pilotage des régies

L'organisation répondait jusqu'à présent aux moyens des services concernés, le service des finances avec 4 personnes restant modeste de ce point de vue. Les mesures qui pourront être prises le seront.

6) L'aménagement de la ville

Constat qui témoigne de la bonne maîtrise de l'urbanisme à Malakoff depuis les années 50.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de prendre acte de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France (exercices 2003 et suivants).

Le Conseil Municipal prend acte des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la commune de Malakoff.

(Interventions : M. Oliveira – M. Koechlin)

18/ Adhésion de la Ville de Malakoff au groupement de commandes conclu avec la Caisse des Ecoles

Rapporteur : M. Lhomme

L'article 8 du Code des Marchés Publics autorise la constitution de groupements de commandes entre des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

La Ville et la Caisse des Ecoles de Malakoff souhaitent dès lors se regrouper pour l'achat de biens et prestations courants en vue de rationaliser le coût de gestion et d'améliorer l'efficacité économique de ces achats.

Les membres du Conseil Municipal de Malakoff sont donc invités à se prononcer sur l'adhésion de la Ville de Malakoff à ce groupement de commande.

Les élus membres du conseil d'administration de la Caisse des écoles n'ont pas pris part au vote. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commandes créé par la Ville et la Caisse des Ecoles de Malakoff et autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

(Interventions : /)

CULTURE :

19/ Convention entre la Ville de Malakoff et l'association Théâtre 71 - Scène Nationale de Malakoff

Rapporteur : Mme Cordesse

Le théâtre 71 a 40 ans. A l'époque de sa création ce Centre d'Animation Culturelle faisait partie des 17 CAC créés en France dans le cadre de la décentralisation culturelle initiée par André Malraux. Avoir un théâtre à Malakoff était une volonté de la municipalité à condition que le financement du fonctionnement soit assuré à parts égales entre l'Etat, le Conseil Général des Hauts de Seine et la ville de Malakoff.

Depuis, le théâtre est devenu « Centre d'Action Culturelle », puis « Scène Nationale » en 1991. Cette appellation regroupant les CAC et les Centres culturels. Il y a maintenant 70 Scènes Nationales.

Depuis, la Scène Nationale s'est vue confier la gestion du cinéma Marcel Pagnol, puis de la salle de répétition appelée « Fabrique des Arts » en septembre 2009.

La Scène Nationale dirigée depuis le 1^o janvier 2011 par Pierre François Roussillon est une association, avec un conseil d'administration composé de représentant des adhérents, de membre associés et de représentants des 3 financeurs.

Comme nous le faisons pour toutes les associations, nous avons une convention de partenariat avec la Scène Nationale, qu'il faut mettre à jour en raison de l'ajout des 2 équipements. Il est indispensable de faire cette mise à jour avant le transfert à l'agglomération Sud de Seine qui aura lieu le 1^o avril prochain.

Cette convention précise rappelle d'abord les objectifs de l'association que la ville soutient, puis définit le droit d'usage et de gestion des 3 locaux qui sont mis à sa disposition.

Elle définit ensuite la répartition des charges et les obligations des parties, et précise le contenu de la subvention de fonctionnement versée par la ville, à savoir la part en espèce et la part en nature.

Cette convention que je vous demande d'approuver a fait l'objet de nombreuses réunions et concertations avec le théâtre 71, le bureau de l'Association, les services de la ville, et la DRAC Ile de France.

Si le conseil municipal approuve ce document, il sera soumis à la ratification du conseil d'administration de la Scène Nationale pour que son président puisse ajouter sa signature à celle de madame le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le contenu de cette convention et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

(Intervention : Mme Gabriel)

INTERCOMMUNALITE – SUD DE SEINE

20/ Rapport du 13 décembre 2010 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Rapporteur : M. Allain

Après avoir rappelé ce qui avait été transféré en 2010 et ce qui le serait en 2011 (voir rapport), M. Allain remercie le service financier de la ville en insistant sur la difficulté de prévoir avant la fin d'une année donnée, les charges antérieurement assumées par une ville pour des fonctions transférées vers la Communauté d'agglomération Sud de Seine. Ceci est particulièrement vrai en l'absence d'une comptabilité analytique, alors qu'il faut tenir compte non seulement des charges directes liées à la compétence transférée mais aussi des dépenses indirectes, liées aux fonctions support en particulier. Ceci explique que l'on procède toujours en deux temps: une prévision d'exécution a été faite en octobre 2010. Un ajustement sera

opéré en octobre 2011, lors de la prochaine CLETC, au vu des dépenses réellement enregistrées.

Ensuite, il attire l'attention sur la dépense élevée de Malakoff en ce qui concerne l'Eclairage public, ce qui traduit bien le fait que nous avons pris l'avance en la matière (c'est bon pour le développement durable) avant le transfert par rapport aux trois autres villes. Ceci illustre aussi le fait qu'il y a un cycle des dépenses, en particulier d'investissement, qui n'est pas le même suivant les villes. A l'instant "t" du transfert d'une compétence, il est donc normal que cela donne des résultats différents en matière de charge, ce qui explique qu'on raisonne en moyenne annuelle sur la période précédente. Mais cela reste toujours à consolider au vu des dépenses réellement observées pour la CA, après le transfert.

M. Allain demande au Conseil de prendre acte de ce rapport."

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du 13 décembre 2010 de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges concernant les services de l'éclairage public, du CLIC, de l'emploi.

(Intervention : M. Koechlin)

PERSONNEL

21/ Mise en place de l'entretien professionnel à titre expérimental

Rapporteur : M. Cormier

La loi mobilité du 3 août 2009 a inséré dans la loi du 26 janvier 1984 un article qui permet à l'autorité territoriale de remplacer à titre expérimental, pour les années 2010, 2011 et 2012, la notation des agents par un « entretien professionnel ».

L'entretien professionnel se distingue essentiellement de la notation parce qu'il est conduit par le supérieur hiérarchique direct et qu'il supprime la note chiffrée. Il semble qu'il sera pérennisé dès 2013, suite à la phase d'expérimentation prévue pour les collectivités territoriales de 2010 à 2012. Il faut savoir qu'à l'Etat, cette procédure est déjà mise en place depuis plusieurs années.

L'enjeu de la mise en place de cette expérimentation est de garantir à tous les fonctionnaires concernés une certaine homogénéité

- dans le déroulé de l'entretien professionnel avec la détermination d'un socle commun, à toutes les collectivités, de critères d'appréciation de la valeur professionnelle.

- dans l'organisation des voies de recours.

Présentation générale du dispositif de l'entretien professionnel

1/ Les personnels concernés :

Chaque collectivité peut librement déterminer, par délibération, quels sont les personnels qui seront soumis à l'expérimentation (une filière, un cadre d'emplois ou un niveau hiérarchique) à l'exception des stagiaires, agents non titulaires, et certains cadres d'emplois comme les médecins, biologistes et vétérinaires.

2/ La conduite de l'entretien professionnel :

Il doit être conduit, annuellement, par le supérieur hiérarchique direct, c'est à dire celui qui organise et contrôle le travail de l'agent. Ce niveau est celui qui garantit le mieux une bonne connaissance de l'agent, de sa manière de servir et des conditions

dans lesquelles il exerce ses missions. Le compte rendu de l'entretien, établi par le supérieur hiérarchique direct, est visé par l'autorité territoriale, qui pourra, le cas échéant, y apporter des observations complémentaires.

3/ Le contenu de l'entretien professionnel :

Il y a nécessité d'un document standard de compte rendu de l'entretien, des fiches de poste et de critères à partir desquels la valeur professionnelle est appréciée.

4/ Le déroulé de l'entretien et le calendrier :

L'entretien professionnel se définit comme étant un moment d'échanges et de dialogue entre l'agent et sa hiérarchie permettant d'établir et d'apprécier rétrospectivement la valeur du professionnel évalué.

Afin d'optimiser ce dialogue, le fonctionnaire évalué et le supérieur hiérarchique direct doivent pouvoir préparer les éléments utiles à une discussion constructive. C'est dans ce contexte qu'un délai minimum de 8 jours doit être respecté pour convoquer l'agent. La convocation à l'entretien doit être impérativement accompagnée de la fiche de poste de l'agent et de l'exemplaire du compte-rendu.

L'entretien porte dans un premier temps sur les résultats obtenus par l'agent au regard des objectifs fixés l'année précédente et dans un second temps sur la définition des objectifs pour l'année à venir.

Doivent être évoqués au minimum la manière de servir de l'agent, les acquis de son expérience professionnelle et le cas échéant, ses capacités d'encadrement, ses besoins en formation et ses perspectives de carrière. L'entretien se poursuit par l'appréciation générale littérale rédigée uniquement par le supérieur hiérarchique direct.

La notification du compte rendu de l'entretien doit se faire dans un délai de 10 jours à l'agent (après avoir été soumis à l'autorité territoriale). L'agent a lui-même 10 jours pour le retourner à son supérieur hiérarchique.

5/ Les voies de recours :

- La procédure de révision :

L'autorité territoriale, qui a visé initialement le compte rendu, peut être saisie par l'agent d'une demande de révision du compte rendu de l'entretien professionnel (délai de 15 jours).

L'autorité territoriale dispose d'un délai de 15 jours pour répondre à l'agent. L'absence de réponse est considérée comme un rejet de la demande de révision. L'agent peut alors saisir la CAP, dans un délai de 15 jours.

- Les recours de droit commun :

Le recours gracieux auprès de l'autorité territoriale (délai de 2 mois).

Le recours contentieux auprès du Tribunal Administratif (délai de 2 mois).

Mise en œuvre à la ville de Malakoff

Nous bénéficions à Malakoff d'une certaine expérience en la matière. En effet, la pratique de l'entretien d'évaluation est mise en place depuis 1999 à Malakoff, parallèlement au dispositif statutaire de notation. Des fiches de postes existent et sont réactualisées annuellement. La pratique de fixation d'objectifs et d'évaluation de l'atteinte de ses objectifs, ainsi que l'évaluation des compétences techniques, stratégiques et relationnelles fait déjà partie de la culture des chefs de service.

Néanmoins, certains aspects de ce dispositif rendent nécessaire de travailler cette question de la façon suivante :

Travail préparatoire des chefs de service (en cours):

Les chefs de service ont à réactualiser les organigrammes de leur service et à renseigner un tableau de recensement des évaluateurs, en veillant à réfléchir à « qui

contrôle et organise le travail » de chaque agent. En effet, il s'agit d'identifier les supérieurs hiérarchiques directs, qui ne sont donc pas systématiquement les chefs de service.

Des groupes de travail seront mis en place pour atteindre 3 objectifs (avril/mai):

1/ Nous mettre d'accord sur des critères d'appréciation de la manière de servir afin d'homogénéiser le système pour tous les services. Il est pertinent de travailler à partir des grilles proposées par le centre de gestion, puisque nous y sommes affiliés et parce que les avancements de grade et la promotion interne sont traités à ce niveau là. Les critères seront donc définis par catégorie (A, B ou C) et à l'intérieur de ces catégories sera faite la distinction de l'agent qui occupe ou non des fonctions d'encadrement. Il devrait y avoir au final 6 grilles d'évaluation.

2/ Identifier le besoin de formation pour les nouveaux évaluateurs et/ou ceux qui ont besoin de perfectionner leur pratique. Cela donnera ensuite lieu à une formation en intra ou la constitution de groupes d'échanges de pratiques, formule à déterminer en fonction du nombre d'agents à former.

3/ Définir les critères pour la prise en compte de la valeur professionnelle dans le cadre de la promotion interne, l'avancement d'échelon et de grade.

Il s'agit de définir le seuil à partir duquel l'avancement d'échelon ne se fera pas forcément à la durée minimale, mais à la durée moyenne ou maximale et/ou le régime indemnitaire pourra varier. Pour exemple actuellement, une note < 11 entraîne un temps d'avancement d'échelon au temps maximum ainsi que l'abaissement de moitié du régime indemnitaire.

Information des représentants du personnel :

Elle est obligatoire. La question sera mise à l'ordre du jour du CTP (juin).

Préparation concrète du dispositif :

Mise à jour des dossiers pendant l'été : guides de l'évaluateur et de l'évalué, rétro planning de l'organisation de l'évaluation.

Information des agents :

Présentation du nouveau dispositif pour l'ensemble des agents lors de réunions organisées par secteur (septembre). Parallèlement, seront présentés les dossiers aux évaluateurs.

Mise en œuvre (septembre à décembre):

Elle se fera de façon descendante : en premier lieu la direction générale puis les chefs de service (septembre/octobre) puis les responsables de secteur et enfin les agents (octobre à décembre). Un calendrier sera mis en place pour la période de septembre à décembre, les comptes rendus d'évaluation devant impérativement parvenir au CIG début février au plus tard.

Bilan :

Un bilan de cette expérimentation sera effectué en janvier 2012 avec les chefs de service, puis présenté au CTP.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à la mise en place, à titre expérimental, de l'entretien professionnel, pour l'année 2011, et pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux normalement soumis à la notation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide la mise en place, à titre expérimental, de l'entretien professionnel pour l'année 2011, pour les fonctionnaires territoriaux soumis à la notation. Sont donc exclus de l'expérimentation, les fonctionnaires stagiaires, les agents non titulaires, ainsi que les agents dont le statut particulier du cadre d'emplois auxquels ils appartiennent ne prévoit pas de notation, à savoir les médecins, psychologues et biologistes.

(Interventions : Mme Moguerou – Mme Le Maire – Mme Ghiati)

SIPPEREC :

22/ Signature d'une convention avec le Syndicat de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication

Rapporteur : M. Seignolles

Madame le Maire, mes chers collègues,

Le rapport suivant porte sur la possibilité d'obtenir des Certificats d'économie d'énergie délivrés par la DRIRE (Direction Régionale de la recherche du Développement et de l'Environnement) ou par la DRIEE (direction régionale interdépartementale de l'environnement et de l'énergie).

Le SIPPEREC est habilité à obtenir ces certificats délivrés selon des critères bien identifiés et concernant les constructions qui engendrent des économies d'énergie.

L'arrêté de décembre 2010 fixe à 20 GWh (gigawattheure) au lieu de 1 GWh précédemment, le seuil minimal pour demander un certificat d'économie d'énergie.

Cette augmentation écarte de nombreuses collectivités pour obtenir ces certificats aussi le SIPPEREC se propose d'aider les collectivités pour atteindre ce seuil en regroupant plusieurs collectivités, traiter les dossiers et vendre aux meilleures conditions ces certificats dont chaque commune bénéficiera d'un reversement correspondant à sa production d'économie d'énergie.

Compte-tenu des objectifs de la Commune en matière de maîtrise de l'énergie, et, afin de lui permettre de disposer de ressources disponibles et appropriées à la gestion des certificats d'économie d'énergie et d'en obtenir la meilleure valorisation, il est proposé d'approuver la « Convention d'habilitation » citée en objet.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention proposée par le SIPPEREC habilitant le SIPPEREC à obtenir, pour son compte, les certificats d'économies d'énergie correspondant aux actions de maîtrise de la demande d'énergie réalisée par la Commune sur le territoire du SIPPEREC dans le cadre du dispositif de regroupement prévu à l'article 15 de la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

(Intervention : /)

INFORMATION

Madame le Maire fait part des Déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

VŒUX

Motion de soutien en faveur de la libération des journalistes Stéphane TAPONIER et Hervé GESQUIERE, otages en Afghanistan

Rapporteur : Mme Chalumeau

Le Conseil municipal de Malakoff souhaite apporter son soutien aux journalistes de France 3, Stéphane Taponier et Hervé Ghesquière et leurs trois accompagnateurs Reza, Ghullam et Satar, retenus en otages en Afghanistan depuis le 29 décembre 2009, par des groupes talibans.

Au nom des Droits de l'Homme et de la liberté de la presse, les élus affirment leur détermination à ce que le sort de ces journalistes et de leurs accompagnateurs ne soit pas oublié et que les mobilisations se poursuivent. Ils rappellent que la situation de Stéphane Taponier et Hervé Ghesquière tient au simple fait d'avoir exercé leur métier de journaliste sur le terrain et que c'est tout à leur honneur ainsi qu'à celle de leur profession d'avoir agi ainsi.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MALAKOFF :

- s'associe à la mobilisation de soutien en faveur de Stéphane Taponier et Hervé Ghesquière ainsi que de leurs trois accompagnateurs afghans,
- demande aux pouvoirs publics de tout mettre en œuvre pour obtenir enfin au plus vite la libération des otages, et d'agir également pour la libération de tous les ressortissants français détenus à travers le monde,
- demande aux médias audiovisuels de poursuivre la diffusion régulière du décompte des jours de détention et les noms des détenus,
- adresse toute sa solidarité aux familles des otages et à l'ensemble de leurs collègues de l'audiovisuel.

Le Conseil Municipal adopte ce vœu par 32 voix pour dont 4 mandats et 3 voix contre Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART.

(Interventions : M. Guilmart – Mme Cordesse – M. Oliveira – Mme le Maire)

Mme Cordesse intervient en exprimant son indignation que les élus de droite ne votent pas cette motion au motif qu'ils ne l'aient pas reçue assez tôt pour se prononcer. Nous savons que les soutiens des villes et des associations leur parviennent sous des formes que nous ne connaissons pas, et que c'était pour eux un message d'espoir, qui les aidait à résister dans leur isolement.

Vœu contre les expulsions locatives des ménages de bonne foi

Rapporteur : Mme Guillois

Hier, mardi 15 mars s'est achevé le maigre répit qu'octroie la trêve hivernale aux locataires en difficultés. Théoriquement suspendues depuis le 1^{er} novembre les expulsions ont donc pu reprendre dès hier. Ces expulsions portent atteinte à la dignité, à la justice, à la solidarité et à la citoyenneté. Elles portent aussi atteinte (la Fondation Abbé Pierre l'a démontrée) à l'équilibre, à la santé et à la scolarité des enfants, menant des familles fragilisées à l'exclusion. Ces pratiques sont par ailleurs condamnées par l'ONU comme une violation des droits de l'homme. En 2009, 106 488 décisions de justice ordonnant une expulsion ont été prononcées. L'intervention effective de la force publique a augmenté de 132%. Un record, soulignent les associations de locataires et du logement qui dénoncent une hausse de 48% en 10 ans.

La question du logement de l'habitat est centrale dans les préoccupations des citoyens. Le droit au logement est universel et affirmé avec force dans le préambule de la constitution de 1946, repris par celle de 1958 et comme tous les droits humains

fondamentaux, il faut une action forte pour rendre effectif et la loi DALO n'y suffit pas. C'est pour cette raison que des parlementaires réclament la constitution d'une mission parlementaire sur le « coût social » des expulsions car, on ne le répètera jamais assez, les expulsions ne règlent rien du tout et coûtent plus cher à la société toute entière que le maintien dans les lieux.

Le gouvernement a parfaitement les moyens de mettre un terme immédiat à cette pratique inhumaine. Mais, l'Etat se désengage de la responsabilité Nationale qui est la sienne comme garant du droit fondamental au logement pour tous et partout. Et en se désengageant du financement et de la production du logement social, il organise la pénurie de logements sociaux et bafoue une première fois le droit au logement. Il se désengage une seconde fois avec la mise en œuvre de la loi Boutin, en organisant la marchandisation du logement social par la mise en vente des logements HLM ; spécialisant ce logement social comme le logement des plus pauvres et organisant le hold up des OPHLM. Enfin, il se désengage en troisième fois en ne garantissant pas les moyens nécessaires à l'application de la loi DALO qu'il a fait voter et en refusant de faire appliquer la loi SRU contre les Maires hors la loi qui refusent de construire du logement social dans leur ville.

En s'arc boutant sur la défense de la pratique des expulsions locatives, le Gouvernement dévoile sa préférence, celle du droit de propriété. Alors qu'il faudrait émanciper le logement de la domination des spéculateurs et des marchés financiers par la création d'un service public du logement et du droit à la ville avec une sécurité sociale du logement garantissant le droit au logement pour tous, tout au long de la vie, alors qu'une production massive de logements sociaux 200 000 par an, des mesures d'encadrement des loyers et de lutte contre la spéculation foncière et immobilière, le maintien et la mobilisation de la ressource du Livret A pour le logement social pourrait être des solutions permettant d'éviter les impayés de loyers et de garantir les droits des locataires mais aussi ceux des propriétaires.

A Malakoff, comme dans de nombreuses villes, agir contre les expulsions, c'est aussi intervenir le plus en amont possible pour éviter l'accumulation des retards de loyers. Cela suppose un travail en relation avec les bailleurs ; un travail souvent méconnu, méticuleux et opiniâtre, au cas par cas dans le cadre du fonds local de solidarité et qui correspond à l'une des préconisations fortes pour combattre l'exclusion du dernier rapport de la Fondation Abbé Pierre.

De nombreux élus font adopter dans les assemblées locales, des délibérations et des vœux contre des expulsions pratiques archaïques, moyenâgeuses, indignes d'un pays moderne et hautement développé.

Je vous propose donc de voter le vœu qui vous est soumis contre les expulsions locatives des ménages de bonne foi.

Considérant que la crise du logement sévit dans notre pays depuis des années et se traduit par 3,5 millions de personnes pas ou mal logées.

Considérant qu'avec la fin de la trêve hivernale, le retour des expulsions risque cette année d'être encore plus dramatique pour un nombre croissant de personnes du fait de la crise, de la montée du chômage et des effets de la loi Boutin qui a réduit par trois les délais d'expulsion.

Considérant que les expulsions locatives portent atteinte à la santé, à l'éducation, à la sécurité des enfants et ne respectent pas la convention internationale des droits de l'enfant.

Considérant qu'en Ile de France, plus de 600 000 logements sont nécessaires, que 75 000 demandes sont dénombrées dans le département des Hauts de Seine, que des familles sont lourdement pénalisées et subissent des diminutions drastiques des aides au logement.

Considérant que la politique mise en œuvre par le gouvernement accélère et organise la pénurie de logements sociaux au profit du marché immobilier privé et de la spéculation rendant totalement inefficace le droit opposable au logement (DALO).

Considérant l'inertie du gouvernement à l'égard des communes refusant l'application de la loi SRU et la construction de véritables logements sociaux sur leur territoire.

Considérant que la nouvelle « Garantie des risques locatifs » ne s'accompagne d'aucune mesure en faveur d'un encadrement des loyers, pour décourager la spéculation et la vacance de logements.

Considérant que le droit au logement est un droit humain universel, fondamental et inaliénable.

Par 32 voix pour dont 3 mandats et 3 voix contre Mme ANZEAU, M. CHARVERON, M. GUILMART, le Conseil Municipal de Malakoff :

- demande qu'en application du décret du 26 février 2008 instituant la commission départementale de prévention des expulsions locatives, l'ensemble des expulsions soient examinées en amont et collectivement afin que les démarches et solutions alternatives soient mises en place, visant prioritairement le maintien dans les lieux,
- exige que toute expulsion locative de ménages de bonne foi soit suspendue sur le territoire de Malakoff tant que le maintien dans les lieux ou le relogement ne sont pas garantis,
- soutient les légitimes revendications des acteurs du droit au logement pour une revalorisation immédiate des aides personnalisées au logement et l'encadrement du prix des loyers,
- réitère sa demande d'abrogation de la loi Boutin, facteur d'exclusion.

(Interventions : M. Guilmart – Mme Le Maire)

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122 – 22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

2011/08 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-01 pour la maintenance des équipements d'assainissement

2011/09 : Marché à Procédure Adaptée n° 11-03 pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place d'une délégation de service public pour la gestion du stationnement

2011/12 : Marché à Procédure Adaptée n° 10-25 pour la mise à disposition d'un automate pour la réalisation de l'hémoglobine glycosylée par la technique HPLC pour le laboratoire d'analyses médicales de la ville

2011/13 : Marché à Procédure Adaptée n° 10-26 pour l'entretien du patrimoine privé de la ville

2011/14 : Avenant au marché n° 09-13 relatif aux travaux et la pose de clôtures

2011/15 : Conclusion d'une convention de mise à disposition d'un équipement public pour la FNFCEPPCS au sein du centre municipal de santé Maurice Ténine

2011/16 : Avenant au marché n° 07-26 relatif à la fourniture de matériel de signalisation routière

2011/17 : Avenant au marché n° 08-09 relatif au service de maintenance des horodateurs – lots 1 et 2

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45
Le secrétaire de séance, M. CLAVEL

INFORMATIONS DISPONIBLES EN MAIRIE
